

Vassilis Venizelos
Conseiller d'Etat

Chef du Département de la jeunesse,
de l'environnement et de la sécurité

Château cantonal
1014 Lausanne

REÇU LE

- 6 AOUT 2024

Commune de Saint-Sulpice
Rue du Centre 47
Case postale
1025 St-Sulpice

Commune de Préverenges
Rue de Lausanne 23
1028 Préverenges

Lausanne, le 30 juillet 2024

		Réf. : 470.02.04	
EDU @	GWI @	AMF	RPI
OMA	SFIN	STECH	SMUN
SRH	SBAT	Vorie	OPR
E&J	DDJ	POI	CC
INFRA		XM :	

Déplacement du Port du Laviau à l'embouchure de la Venoge

Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

En référence à l'objet cité en titre, je me permets de donner suite aux deux séances du 26 avril et du 14 juin 2024, auxquelles ont participé les syndics des communes de Préverenges et de Saint-Sulpice, accompagnés des représentants de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et de la Direction générale de l'environnement (DGE).

Par ailleurs, j'accuse réception du document que vous m'avez remis, daté du 6 mai 2024, en réponse aux questions formulées lors de notre rencontre du 26 avril au sujet du déplacement du Port du Laviau et vous en remercie.

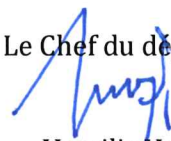
Il convient de rappeler que le projet de renaturation de la Venoge est un projet phare du plan de protection de la Venoge. Ce projet a été soutenu par le Grand Conseil dans le cadre de l'attribution des ressources financières nécessaires aux études. Je note que sa réalisation est liée à la relocalisation des places d'amarrage et que cette dernière est une condition impérative pour permettre la renaturation de l'embouchure. Les députés avaient souligné l'importance d'un port proche de l'embouchure et que le dimensionnement du port était un enjeu essentiel.

La concrétisation d'un nouveau port au Laviau implique de mener de manière conjointe le projet de port et la procédure d'affectation du site (PPA Le Laviau). C'est dans ce cadre que mon Département pourrait soutenir la création d'un port réduit dans une fourchette de capacité se situant entre la variante médiane de 170 places et la variante minimale de 106 places d'amarrage.

La Direction générale de l'environnement, plus particulièrement la Direction des ressources et du patrimoine naturels représentée par M. Sébastien Beuchat, directeur, se tient à votre disposition pour une présentation publique des priorités cantonales liées à la mise en œuvre du Plan de protection de la Venoge. Je vous saurais gré de prendre contact directement avec M. Beuchat en temps utile.

Tout en formulant mes vœux les meilleurs pour la suite de vos projets et en vous souhaitant bonne réception de ces lignes, je vous prie de recevoir, Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

Le Chef du département



Vassilis Venizelos
Conseiller d'Etat